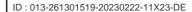
Envoyé en préfecture le 01/03/2023

Reçu en préfecture le 01/03/2023

Publié le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES PENNES MIRABEAU

SEANCE DU 22 FEVRIER 2023

N° 11X23

L'an deux mille vingt trois et le 22 du mois de Février à 18 heures

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale des Pennes Mirabeau, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr Michel AMIEL, et après convocations régulièrement faites à domicile

Etaient présents: Etaient présents: Mr Michel AMIEL - Mme Agnès PASQUALETTO-AMIEL - Mr Fabrice VEGA - Mme Rosy INAUDI - Mme Sylvia PENELET - Mme Mireille NELIAS - Mr Jean- Claude MARTIN - Mme Annie MARTIN - Mme Danielle MARRAS - Mr Jean COUPIER - Mme Véronique NELLI

Excusé(s): Mme Audrey GIALLO – Mme Caroline TCHELEKIAN – Mme Emeline COCH – Mme FIORILE-REYNAUD Joëlle

Absent(s):

Pouvoir(s):2

CONVERSION D'UNE CONCESSION TRENTENAIRE SISE AU CIMETIERE DES CADENEAUX EN CONCESSION PERPETUELLE Madame Gisèle CILLI née LEONE

Madame Gisèle CILLI née LEONE, domiciliée aux Pennes Mirabeau(Bouches du Rhône) les Bouroumettes, 6 impasse des Rouges Gorges, avait acquis à la date du 10 Novembre 2021 une concession trentenaire située au cimetière de BELLEPEIRE Carré 3 rang 5 N°14 pour la somme de 250 Euros.

Par lettre en date du 03 Janvier 2023, Madame Gisèle CILLI née LEONE , demande à la commune la conversion de la concession trentenaire en perpétuelle.

Conformément à l'article L 2223.16 du Code Général des Collectivités Territoriales, les trentenaires sont convertibles en concessions de plus longue durée. Toutefois, il doit être défalqué du prix actuel de la concession perpétuelle une somme égale à la valeur qui représente la concession convertie, compte tenu du temps restant encore à couvrir jusqu'à expiration soit la somme de 242 Euros qui sera remboursée à Madame Gisèle CILLI née LEONE au titre du CCAS.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, après avoir entendu cet exposé

Envoyé en préfecture le 01/03/2023

Reçu en préfecture le 01/03/2023

Publié le

ID: 013-261301519-20230222-11X23-DE

- APPROUVE le remboursement à Madame Gisèle CILLI née LEONE

- PRECISE que les crédits nécessaires à ce remboursement sont prévus au budget.

- SE PRONONCE comme suit:

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

